



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

le 12 décembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 29
présents : 25
votants : 28
nombre de voix pour : 28
nombre de voix contre : 00
abstention : 00
NPPV : 00

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes, MATHIEU, ROLIN, SONJON - Mrs FARRUGIA, CLAPPAZ, DESCHARRIERES, BOIS, Adjoint(e)s - Mmes, BRULEBOIS-VIOTTO, BENZA-RAIEVSKI, HALLÉ, FAVAND, SPALANZANI, CARRÉ, DESPRES, HEILLIETTE - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, ISAAC, KLEIN, PERIN, VINTI, MAFFET, LEIFFLEN.

Pouvoirs : Mmes LE BARRILLEC (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET),

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL
Vote des taux d'imposition
2023

Absent excusé : M. VIGNON

Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Monsieur Jean-François CLAPPAZ, adjoint aux finances et à l'économie, propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux des impositions locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'exercice 2023, soit :

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

Taux communal 18,28 + Taux Département 15,90 = 34,18%

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,59 %

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture
le : vendredi 16 décembre 2022

Publié sur le site Internet
www.montbonnot-saint-martin.fr
le : 16 DEC. 2022

PREFECTURE DE L'ISERE

16 DEC. 2022

SECTION COURRIER

16 DEC. 2022

Service du Courrier

Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU

M. B. Mathieu

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

D. Bonnet

DB